

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 octobre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 54

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_106 : FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE 2024/02**

### **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

La présente Décision Modificative 2024/02 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA, des Campings Communautaires et de l'Aéroport de la CABA.

En ce qui concerne la section d'investissement du Budget Principal, une avance de trésorerie à la SEBA 15 doit être inscrite dans le cadre de la convention de concession pour le Village d'Entreprises. Une délibération spécifique est présentée ce même jour au Conseil Communautaire.

L'ensemble des marchés pour la réhabilitation du rez-de-chaussée de l'Immeuble de la Paix ayant été attribués, il est nécessaire d'ajuster les crédits sur cette opération à hauteur de 60 000 €.

Sur la section de fonctionnement de ce même budget, une réaffectation des crédits sur le chapitre des subventions versées doit être réalisée. En effet, le versement de trois subventions a été approuvé et concerne l'Association CVAD pour un projet de médiation artistique et sportif, l'organisation des Virades de l'Espoir et le Congrès Ruralitic. Une dotation complémentaire pour la compensation tarifaire du centre des congrès est également nécessaire afin d'être en concordance avec le contrat d'affermage signé en début d'année avec la SPL Aurillac Développement.

Sur le Budget Annexe de l'Eau, un redéploiement de crédits entre les dotations aux amortissements et le virement entre sections est nécessaire pour constater des amortissements supplémentaires. Cette opération ne modifie pas les équilibres et le niveau d'autofinancement prévisionnel est maintenu.

Cette même opération est également réalisée sur le Budget Annexe des Campings Communautaires.

Sur la section d'investissement du Budget Annexe de l'Assainissement, la part de la commune pour l'opération sous mandat « Avenue Louison Bobet à Ytrac » est plus importante et doit être inscrite à la fois en dépenses et en recettes.

En ce qui concerne le Budget Annexe du TDMA, une enveloppe complémentaire est nécessaire sur la section d'investissement pour l'achat de licences informatiques.

Sur le Budget Annexe des Campings, en sus des opérations liées aux amortissements décrites plus haut, des crédits doivent être ajoutés au chapitre des dépenses de personnel. En effet, ces dépenses sont en hausse car la Collectivité a fait appel à des contractuels supplémentaires pour faire face à des arrêts maladie. Les remboursements de l'assurance couvrent en partie les dépenses engagées.

Enfin, sur le Budget Annexe de l'Aéroport, le groupe électrogène de démarrage doit être réparé. Les crédits nécessaires sont virés du chapitre des dépenses imprévues de fonctionnement.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter la Décision Modificative 2024/02 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA, des Campings Communautaires et de l'Aéroport de la CABA, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.